

CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} OCTOBRE 2020

L'an deux mille vingt, le jeudi premier octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal en session ordinaire s'est réuni dans la salle polyvalente communale sous la présence de Monsieur Cédric TABUT, 1^{er} Adjoint au Maire.

Etaient présents :

M. TABUT, M. PEREZ, M. LEROUX, M. BACKES, M. ALEGRE, M. COMBEAU, Mme MOREIRA, Mme GOMES, Mme RAZEL, Mme CATTIN, Mme VIDAL, M. BITSINDOU MAYOLA, Mme AIMÉ.

Absents excusés :

Mme DE SOUSA BAPTISTA (Pouvoir à Mme VIDAL)

Secrétaire de Séance : M. PEREZ.

Date de la convocation : 25 septembre 2020

1 – Retrait de 11 communes du Syndicat mixte intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères de la Région d'Auneau

Le Syndicat mixte intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères de la Région d'Auneau (SICTOM Auneau) réunit deux Communautés de Communes (CC) et une Communauté d'Agglomération (CA) : CC de Cœur de Beauce, CC des Portes Euréliennes et CA de l'Etampois Sud Essonne.

Le Syndicat a pour objet la collecte et le traitement des ordures ménagères produites sur son territoire avec notamment 5 déchèteries. L'une de ces déchèteries est construite sur le territoire d'une des commune sortantes (Roinville -sous-Auneau).

Par arrêté préfectoral pris le 22 décembre 2017, le Préfet d'Eure-et-Loir a notamment prononcé, à compter du 1 janvier 2018, l'extension du périmètre de la communauté d'agglomération Chartres Métropole ce qui a eu pour conséquence la réduction du périmètre du SICTOM du fait de la :

- Réduction du périmètre de la communauté de communes Cœur de Beauce pour les communes d'Allonnes, Boncé, Theuville et Boisville-la-Saint-Père ;
- Réduction du périmètre de la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Ile-de-France pour les communes de Denonville, Moinville-la-Jeulin, Oinville-sous-Auneau, Roinville-sous-Auneau, Saint-Léger-des-Aubées, Santeuil et Umpeau ;

En application des articles L5211-25-1 du CGCT et L5211-19 alinéa 3 du CGCT des négociations ont été menées avec les parties pour fixer conventionnellement les conditions patrimoniales et financières de sortie pour le périmètre géographique correspondant aux 11 communes.

La définition des conditions financières s'est basée sur le calcul établi par le Syndicat à partir des éléments comptables au 31 Décembre 2017.

Le projet de convention fixe les conditions financières et patrimoniales du retrait des 11 Communes du Syndicat. Le montant du résultat net affecté aux 11 communes s'élève à 30 683,68 € au titre du transfert de compétence à Chartres Métropole. Ce montant sera versé par SICTOM à Chartres métropole. Le montant des 439 bacs de tri et 21 colonnes pour le verre à verser au SICTOM par Chartres Métropole et de 13 870 €.

L'indemnité de sortie s'élève au total à 16 813,68 €. Il est proposé de renoncer au versement de cette indemnité au profit de Chartres Métropole.

Le Conseil Municipal de Roinville-sous-Auneau ayant délibéré, à l'unanimité

APPROUVE la convention fixant les conditions financières et patrimoniales du retrait des 11 communes du SICTOM d'AUNEAU

AUTORISE Le Président de Chartres Métropole ou son représentant à signer lesdites conventions et tous les actes y afférents.

2 - Elections des Délégués suppléants S.I.V.O.S.

En cette séance, le Conseil Municipal doit procéder à l'élection des délégués suppléants en complément des deux délégués titulaires chargés de représenter la Commune lors des réunions du S.I.V.O.S. :

Pour rappel les délégués titulaires déjà nommés sont :

M. BACKES Guillaume (titulaire) M. TABUT Cédric (titulaire)

Sont élus délégués suppléants à l'unanimité des membres présents :

Mme RAZEL (suppléant) M. LEROUX (suppléant)

Questions diverses :

- Monsieur TABUT informe le conseil municipal que le vannage de la Voise sur la commune de Roinville vient d'être changé, l'ancien étant devenu inefficace vu sa vétusté.
- Monsieur TABUT informe le conseil municipal que la structure comprenant le toboggan à l'aire de jeux a été démontée par Messieurs LEROUX, PEREZ et COLLEU et qu'elle vient d'être rénovée par Messieurs LEROUX et PEREZ, elle sera remise en place avec l'aide des conseillers très prochainement.
- Monsieur COMBEAU demande à ce que le dossier concernant les gens du voyage soit remis à l'ordre du jour, les nuisances causées par le débordement en dehors de l'aire d'accueil étant devenu difficilement supportable.
- Madame RAZEL demande à ce que le stationnement Place Saint Georges soit revu.

La séance est levée à 22 heures

Les Membres

TABUT Cédric

PEREZ Benoît

LEROUX Antoine

ALEGRE Pierre

BACKES Guillaume

COMBEAU Mathieu

MOREIRA Sandra

GOMES Isabelle

RAZEL Agnès

CATTIN Gwendoline

VIDAL Angélique

BITSINDOU MAYOLA Roland

DE SOUSA BAPTISTA Laura

AIMÉ Ghislaine

(pouvoir Mme VIDAL)